



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de SEIGNELAY

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-550 du 18 novembre 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Seignelay, déposée par la SARL Sablières et Entreprise COLOMBET, sera ouverte du lundi 9 décembre 2019 (14h00) au samedi 11 janvier 2020 (12h00) inclus, soit une durée de 34 jours consécutifs à la mairie de Seignelay.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Mme Geneviève GARCIA, directrice générale adjointe de la mairie de Reims en retraite.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 9 décembre 2019 au 11 janvier 2020, à la mairie de Seignelay, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 9 décembre 2019 au 11 janvier 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Seignelay, Beaumont, Bonnard, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit au Préfet par voie électronique :
 - à l'adresse e-mail suivante : **pref-carriere-seignelay@yonne.gouv.fr**
- soit par écrit :
 - sur le registre « papier » déposé à la mairie de Seignelay,
 - ou
 - par courrier adressé à la mairie de Seignelay (siège de l'enquête) à l'attention de Mme le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, Mme le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Seignelay, les :

- lundi 9 décembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mercredi 18 décembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 7 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 11 janvier 2020 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Seignelay, Beaumont, Bonnard, Chemilly-sur-Yonne, Cheny, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Jean-Baptiste COLOMBET – SARL Sablières et Entreprise COLOMBET – 9 Rue des Ponts - 89250 BEAUMONT - Tél. 03.86.47.83.34.